

COMMUNE DE CHARDONNE

Election complémentaire à la Municipalité du 3 septembre 2023

Tirage au sort des listes pour l'ordre d'impression dans la brochure

Le délai pour le dépôt des listes de l'élection complémentaire d'un Syndic à la Municipalité de Chardonne était fixé au lundi 7 août 2023 à 12h. Le greffe municipal a constaté que **deux** listes ont été déposées.

Madame Leïla Dadgostar, Présidente du Conseil communal, procède au tirage au sort

Liste nº 1 :	Chardenne	2502	Parti	 _
		ь		

Liste nº 2: Parti liberal Radical

Pour le Greffe municipal

La secrétaire :

Leila Hondzo

Présidente du Conseil communal:

Leïla Dadgostar

Chardonne, le 7 août 2023